

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

**CONSERVATION ET GESTION DES BALEINES ET DE LEURS HABITATS
DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE SUD**
UNEP/CMS/COP12/DOC.24.2.6

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- Recommandé pour adoption

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Cette initiative pourrait être qualifiée en tant qu'Action concertée pour un certain nombre d'espèces.
- Une carte de la zone couverte par le Plan d'action serait utile.
- Il est important d'assurer la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales (telles que les organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations de pêcheurs et la Commission baleinière internationale, pour ce qui concerne les collisions avec des navires), notamment pour couvrir les zones de haute mer.
- Comment les actions spécifiques à des États de l'aire de répartition en particulier seront-elles définies ? Dans l'état actuel, les activités sont plutôt générales.
- Si cela n'a pas déjà été fait, il convient de mener des consultations avec tous les États de l'aire de répartition par le biais des points focaux de la CMS, de préférence avant la COP.
- Le Conseil salue l'ambition du Plan, toutefois, une mise en œuvre en partie graduelle serait plus avantageuse.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES/ Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Page 15, colonne A6
Ajouter une stratégie relative à la collaboration avec la CBI en ce qui concerne les collisions avec les navires.
- Page 17, colonne A8
Modifier la stratégie a) pour promouvoir l'utilisation et la mise en commun des bases de données existantes plutôt que la création de nouvelles bases, à moins que cela ne s'avère nécessaire.